

CAUSES

COMMUNES

TRIMESTRIEL DES SOCIALISTES
VILLE DE GENÈVE

OUI

*Plan localisé
de quartier
Bourgogne*

12 MARS 2023

61





OUI À UN PROJET DE QUALITÉ!



SYLVAIN THÉVOZ
DÉPUTÉ, COORDINATION CAUSES COMMUNES

Le dimanche 12 mars, les habitantes et habitants de la Ville de Genève (Suisses-ses et résident-e-s étrangers/ères vivant depuis au moins 8 ans en Suisse) se prononceront sur un projet d'aménagement urbain, dit Plan Localisé de Quartier (PLQ) Bourgogne. Un des objectifs affirmés de ce PLQ est de permettre de construire des logements abordables en ville. 480 logements à loyers modérés verront ainsi le jour. Ils accueilleront environ 1000 personnes! Il y aura 5200 m² d'activités le long de la rue de Bourgogne destinés à des activités diverses. Ces espaces vivifieront le lieu en termes d'espace de rencontre et de vie.

Ce projet permet de remodeler l'espace de manière cohérente et réfléchi. Le bâti s'organisera autour d'un parc central composé d'îlots ouverts. Ce projet permettra de tracer une traversée piétonne de Vernier jusqu'à la gare Cornavin. Les gabarits de construction sont à taille humaine : 6 niveaux sur rez-de-chaussée. C'est la norme en Ville. C'est beaucoup moins que ce que l'on trouve dans le quartier voisin de l'Europe. Concernant le stationnement, le projet abaisse au minimum ce que préconise le règlement cantonal, avec un nombre minimum requis de parkings qui est actuellement de 0.5 place pour 100m². Au final : un seul parking, intégralement placé sous le nouveau bâti. Ce projet fait le maximum pour la mobilité douce avec 750 nouvelles places pour les vélos.

Ce projet maintient l'arborisation avec une nouvelle perméabilité des revêtements. Il ne prévoit en l'état pas d'infrastructures publiques (ni maison de quartier, ni crèche), mais la Ville conserve un périmètre d'équipements publics sur des parcelles adjacentes qui pourraient être utilisées à cette fin.

Il n'y aura aucune clôture sur ce site. La volonté affirmée et répétée d'avoir des quartiers ouverts, accueillants, accessibles, est accomplie. Du point de vue de l'intérêt public, ce PLQ créera également un vaste espace vert totalement ouvert au public. Finies les *villas ça me suffit* avec barrières et haies, chiens à l'entrée. L'espace sera désormais accessible à tout un chacun et les cheminements publics développés.

Les Genevoises et Genevois veulent une ville composée de quartiers disposant d'espaces partagés, accessibles à toutes et tous et arborés, afin de lutter contre le réchauffement climatique et les îlots de chaleur. Ainsi, un espace d'eau est prévu pour maintenir de la fraîcheur et alimenter la biodiversité. Disposer d'une continuité piétonne facilitera les déplacements des habitant-e-s vers les formidables parcs des Franchises et de Geisendorf. La qualité de vie s'en trouvera renforcée.

Pour toutes ces raisons, c'est un OUI résolu à un projet de qualité, à du logement accessible, et à un renforcement de la cohésion sociale, que nous voterons le 12 mars prochain.

CAUSES COMMUNES

TRIMESTRIEL ÉDITÉ PAR LE PARTI SOCIALISTE DE LA VILLE DE GENÈVE

Rue des Voisins, 15
1205 Genève

www.ps-geneve.ch

Un journal 100% pensé, conçu et réalisé à Genève!
Envie de soutenir *Causes Communes* : abonnez-vous!
Envoyez vos coordonnées à psvg@ps-geneve.ch

IBAN CH17 0839 0038 3293 1000 1 (Banque alternative)
à l'ordre de **Parti socialiste Ville de Genève, 1205 Genève**

Coordination rédactionnelle : Sylvain Thévoz

Comité rédactionnel : Olivia Bessat, François Mireval, Dalya Mitri, Salma Selle, Manuel Zwyssig

Ont collaboré à ce numéro : Romain Gauthier, Antonio Hodgers, Ahmed Jama, Carole-Anne Kast, Dorothee Marthaler-Ghidoni, Caroline Marti, Frédérique Perler, Christel Saura

Illustrations : Aloys Lolo

Maquette et mise en page : Atelier supercocotte

Impression : Imprimerie Nationale, Genève

Tirage : 3000 exemplaires sur papier recyclé



POURQUOI IL FAUT VOTER LE PLQ BOURGOGNE

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

Ce 12 mars, la Ville de Genève se prononce sur le plan localisé de quartier (PLQ) de Bourgogne. Situé entre la rue du même nom, celle du Dauphiné, l'avenue Soret et la route des Franchises, il prévoit 480 logements. Entretien avec la Conseillère administrative chargée de l'Aménagement, des Constructions et de la Mobilité, la Verte Frédérique Perler.

Causes Communes: Quel est pour vous l'enjeu de ce scrutin ?

Frédérique Perler: Ce sont des questions existentielles pour une ville en proie à une pénurie persistante de logements. Genève sait-elle encore loger sa population avec des loyers abordables et contrôlés par l'État, de surcroît autour d'un nouveau parc public ? Ou veut-elle sacraliser des villas et leurs jardins privés au nom d'une pseudo-écologie ? Va-t-on exiler nos jeunes familles plutôt que de leur proposer un toit proche du centre, des services et des transports publics ? Si un projet d'une telle qualité ne passe pas la rampe, ce serait à désespérer.

Les référendaires fustigent un PLQ qui accentuerait une densité déjà excessive...

Les chiffres démentent ce grief. Le PLQ prévoit un indice d'utilisation du sol de 1,6 (contre plus de 3 aux Pâquis ou à l'Étang) et des édifices de six étages sur rez - soit un gabarit inférieur à ceux admis en zone de développement 3. Détail piquant : il s'est trouvé des voix dans un même parti pour fustiger une densité trop forte ou au contraire trop faible. Cela montre que le projet est équilibré.

Les opposants dénoncent la coupe de 600 arbres. C'est gênant pour une écologiste, non ?

Les référendaires exagèrent. Ils recensent sans doute le moindre arbuste dans ces jardins privés qui, d'ailleurs, ne brillent pas toujours par leur biodiversité ou leur gestion écologique. Certes, la construction d'immeubles impliquera de couper des arbres. On ne le nie pas et cela ne se fait jamais de gaieté de cœur ou à la légère. Il s'agit de logement ! Les injonctions du PLQ forcent à préserver un maximum des spécimens existants et la législation contraint de compenser les coupes par de nouvelles plantations, ici ou ailleurs - ce que la Ville compte bien faire !

Un parc est-il vraiment nécessaire ? Celui des Franchises est voisin !

Justement ! Le nouveau parc qui traversera le cœur du quartier ébauchera un trait d'union entre les Franchises et Geisendorf.

À une échelle plus large, il contribue à dessiner un parcours verdoyant du quartier verniolan de l'Étang jusqu'au centre-ville. Cela a du sens pour toute la Rive droite ! D'une taille comparable au Jardin anglais (1,5 hectare) le parc de Bourgogne s'ouvrira à la collectivité, contrairement aux jardins privés actuels. Les clôtures seront bannies il y aura une attention forte à la perméabilité des sols. Le périmètre du PLQ offrira 50% de pleine terre grâce à une gestion exemplaire de la mobilité, avec une dotation minimale de parkings sous les immeubles. Des stationnements vélos sont prévus au pied de certains édifices alors que d'autres rez-de-chaussée abriteront des arcades commerciales et artisanales.

Aucun équipement public n'est-il prévu ?

Une réserve foncière de la Ville jouxtant le PLQ pourra servir à compléter les équipements publics si ceux déjà nombreux alentour ne devaient pas suffire. De plus, la conception du PLQ se calque sur le tissu parcellaire actuel et permet donc de bâtir au rythme des cessions. Aucun propriétaire n'est tenu de vendre.

Tout a été pensé avec soin. Perdre cette « guerre de Bourgogne » serait téméraire pour Genève. Ce serait le signe que, malgré les qualités reconnues de ce PLQ, notre ville choisirait d'exporter l'impact de sa pénurie de logement jusqu'aux tréfonds de son arrière-pays, quitte à générer des milliers de kilomètres en plus de bouchons pendulaires et motorisés. Une issue injouable au vu des enjeux du XXI^e siècle.



L'ENJEU DE LA VILLE DURABLE

ANTONIO HODGERS
CONSEILLER D'ÉTAT

Pourquoi encore construire à Genève ? Le futur quartier de Bourgogne, soumis à votation en Ville de Genève, nous permet d'apporter une réponse claire à cette question récurrente.

Tout d'abord, il s'agit de créer de nouveaux espaces publics. Ici, la population profitera de 1,5 hectare d'espace vert supplémentaire en plein centre-ville, soit l'équivalent du parc Hentsch ou du Jardin Anglais. Aujourd'hui, ces espaces sont totalement privatisés et fermés. Ensuite, il s'agit bien évidemment de concrétiser le droit au logement : 480 ménages pourront se loger à prix contrôlé. A Bourgogne, nous faisons la démonstration qu'un nouveau quartier peut à la fois être gage de qualité tout en permettant de répondre à l'enjeu du développement territorial pour le XXI^e siècle, à savoir, selon l'expression consacrée, de construire la "ville en ville".

Mais derrière Bourgogne, c'est l'aménagement de la ville existante qui se joue. Il amènera en effet des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux indispensables à long terme. Concrètement, il s'agit de poursuivre les objectifs suivants :

- Écologiser l'habitat par des immeubles collectifs plutôt que la dispersion de maisons individuelles: vivre en villa occupe 10 fois plus le sol que vivre en appartement, nécessite de couler 2 fois plus de béton, consomme 8 fois plus d'énergie pour se chauffer et provoque 2 fois plus de kilomètres-voiture. Par un urbanisme compact, par la lutte contre l'étalement urbain, on minimise aussi l'atteinte à la biodiversité et on préserve les surfaces agricoles.
- Rapprocher les lieux d'activités, qu'elles soient professionnelles, de formation

ou de loisirs, des lieux d'habitat : éviter ainsi la pollution et l'encombrement engendrés par le trafic motorisé ; mettre en place les conditions permettant de développer le réseau de pistes cyclables et de transports publics et réduire l'emprise de la voiture en ville notamment des places de stationnement.

- Renforcer la mixité sociale grâce à la règle des trois tiers (logements subventionnés, locatifs, en propriété) inhérente à la zone de développement et développer la vie de quartier par l'accès à des prestations sociales et culturelles.

Tout cela n'est possible qu'avec la participation de la population. Avec plus de 50 séances de concertation, le quartier Bourgogne est à ce titre également exemplaire. Même si le dessin doit rester en mains de professionnels, les aspirations principales doivent elles émaner des habitantes et habitants. L'aménagement est l'affaire de toutes et tous !

Bien que nous puissions humainement comprendre les réticences de certain-e-s riverain-e-s attaché-e-s à leur cadre de vie, nous ne devons pas perdre de vue, tout en agissant localement, la nécessité de penser une écologie globale. Face au défi climatique et social de notre siècle, nous devons ainsi montrer que la ville durable fait partie de la solution. A nous de la rendre vertueuse. Elle n'en sera que plus désirable pour le plus grand nombre. Là est le vrai combat. Là le projet enthousiasmant pour les années à venir !



OUI, NATURELLEMENT !

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

Carole-Anne Kast, Conseillère administrative de la Ville d'Onex, Candidate au Conseil d'État, se positionne sur le PLQ Bourgogne, et défend résolument le Oui à ce projet d'importance pour la Ville de Genève et pour l'avenir de notre Canton.

François Mireval : Pourquoi est-ce important de continuer à élaborer des projets de construction en Ville (Genève ici, ou d'autres communes urbaines) ?

Carole-Anne Kast : Même si la pénurie de logements s'était légèrement atténuée ces dernières années à Genève, elle réaugmente depuis deux ans et nous restons un Canton où le besoin de logements est très fort. La pénurie de logements conduit à une spéculation sur les loyers et depuis 2000 ceux-ci ont augmenté de plus de 30% !

Cette situation touche plus particulièrement les locataires modestes et celles et ceux de la classe moyenne qui ne parviennent plus à se loger dans des logements abordables et de qualité. Le PLQ Bourgogne permettra, à terme, de créer 480 nouveaux logements, alors que le périmètre n'en compte qu'une petite cinquantaine aujourd'hui. C'est donc 430 familles au minimum qui pourront trouver un logement de qualité grâce à ce projet. De plus, la situation climatique et écologique nous force à repenser l'organisation urbaine pour créer la ville du quart d'heure. Dans ce contexte, le site est idéal, à 15 minutes à pied de la gare, et très bien desservi par les transports publics.

Ne faudrait-il pas tout de même maintenir quelques zones villas sur le territoire de la Ville de Genève ?

La zone, qu'elle soit de villa ou plus dense, n'est pas une garantie de qualité. Ce sont l'image urbanistique, les choix architecturaux, l'habitabilité et l'intégration de la nature dans le projet qui vont déterminer la qualité du quartier. On peut avoir des quartiers de villas très bétonnés avec des jardins pauvres en termes de biodiversité et sans aucun espace de convivialité et à l'inverse des quartiers plus urbains qui intègrent et s'intègrent dans des espaces très verts, comme le Lignon. À cet égard, le périmètre est en zone de développement 3 depuis 2016. Il doit donc évoluer. Le PLQ prévoit une densification modérée en termes de hauteur (6 étages maximum) s'intégrant dans un parc public prolongeant une trame verte dont le parc des Franchises tout proche. Les rez-de-chaussée des immeubles seront dévolus à des surfaces d'activités qui pourront offrir des services de proximité dont les habitant-e-s ont besoin et permettront d'accueillir une centaine d'emplois. Ces éléments sont porteurs d'une vraie qualité pour le quartier et tiennent compte des aspirations actuelles des habitant-e-s des centres urbains.

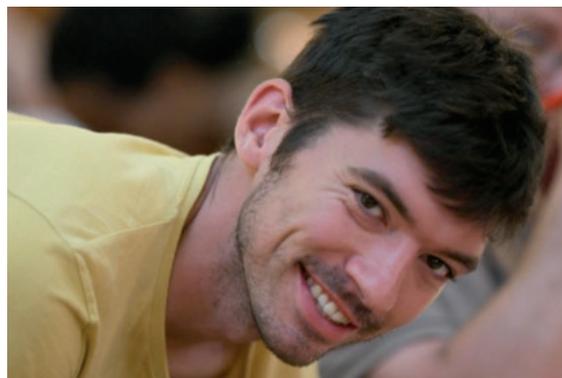
Quel-le-s habitant-e-s pourront accéder aux logements prévus dans le PLQ Bourgogne ?

Si la zone de développement 3 n'est pas plus une garantie de qualité que ne l'est la zone villa, elle est en revanche une garantie de mixité puisque celle-ci est imposée par la loi ! En effet, en zone de développement 3, un tiers des logements doit être d'utilité publique, soit destiné aux locataires modestes, un autre tiers doit être des logements aux loyers libres qui pourront accueillir la classe moyenne, le dernier tiers étant laissé à la libre disposition des constructeurs qui,

usuellement, y réalisent des appartements en PPE, permettant à celles et ceux qui en ont les moyens d'accéder à la propriété pour se loger. Quelle que soit la catégorie de logements, les prix de construction ainsi que les loyers ou les prix de vente seront contrôlés par l'État au minimum pendant 10 ans et les appartements à la vente seront réservés aux personnes achetant pour habiter. Cette mixité ainsi que le contrôle des prix sont également un gage de qualité et d'équilibre du futur quartier. Aucune de ces règles ne s'applique en zone villa, où c'est la loi du marché, et donc de la spéculation, qui s'applique.

Les critiques déplorent souvent que "Loger, c'est bétonner !". Que leur répondre ?

Le temps de l'urbanisme est un temps long et il est vrai que parfois les quartiers qui se réalisent aujourd'hui, et qui ont été planifiés il y a plus d'une décennie, semblent déjà dépassés par rapport aux impératifs du dérèglement climatique. Cependant, le PLQ Bourgogne ne souffre pas de ce défaut. Il a été pensé comme un quartier écoresponsable, en préservant de la pleine terre où des arbres remarquables pourront s'épanouir. Véritable cœur du projet, le parc public poursuivant la trame verte et excluant les voitures de la surface du quartier, montre que l'urbanisme de ce quartier intègre ces exigences, la nature en ville et la convivialité indispensable à la qualité de vie que nous défendons. Refuser ce projet serait favoriser une minorité de privilégié-e-s, se logeant dans des bâtiments peu efficaces énergétiquement et faire fi des difficultés de logement de nombreuses familles. En somme, le choix de l'intérêt du plus grand nombre et l'amélioration de la qualité de vie que nous défendons dans notre programme nous conduisent naturellement à dire un grand OUI au PLQ Bourgogne.



OUI À LA CRÉATION DE 480 LOGEMENTS

ROMAIN GAUTHIER
RASSEMBLEMENT POUR UNE POLITIQUE
SOCIALE DU LOGEMENT (RPSL)

À l'image du Canton, la Ville de Genève fait face à une pénurie de logements importante. En effet en 2022, le nombre de logements vides dans le Canton a encore diminué par rapport à 2021¹. L'offre de logements adaptés aux besoins de la population doit donc être considérablement augmentée et diversifiée afin que cesse la logique d'exportation des habitant-es du centre vers la périphérie.

Cette dynamique affecte en premier lieu les ménages dont les revenus sont les plus modestes, puisque la forte concurrence dans l'accès au logement a pour conséquence l'augmentation des loyers. Symptomatique de cette pénurie, plus de 4'500 personnes demandeuses d'un logement sont aujourd'hui, rien qu'en Ville de Genève, inscrites sur la liste d'attente de la Gérance Immobilière Municipale (GIM).

Situé en zone de développement (ZD), le PLQ Bourgogne est gage de mixité sociale puisqu'un tiers au moins des logements qui seront créés à terme seront le fait de maîtres d'ouvrage d'utilité publique (coopératives, fondations de logement à but social, etc.). Au total, ce seront 480 logements supplémentaires qui verront le jour, et pourront accueillir jusqu'à 1'000 personnes supplémentaires.

De surcroît, le PLQ Bourgogne fait la part belle à la dimension qualitative de l'habitat. Prenant en compte cette urgence, le PLQ prévoit des immeubles de 6 étages sur rez-de-chaussée au centre-ville tout en dégagant un grand parc central de 10'000 m² en pleine terre, représentant plus de 50% de la zone. L'emprise au sol du bâti restera faible, passant de 13% actuellement à 19% avec les immeubles, alors qu'environ dix fois plus de personnes habiteront la zone.

Cette dimension qualitative ainsi que la localisation du PLQ en ZD sont deux facteurs déterminants dans le soutien apporté par le RPSL au projet. En effet, à travers des mécanismes de régulation ancrés dans la loi (seuil minimal de logements à buts sociaux en ZD et contrôle des loyers notamment), les acteurs publics du logement peuvent prétendre accéder à la maîtrise d'ouvrage de façon moins hypothétique qu'ailleurs dans le Canton.

Ces mécanismes de régulation sont nécessaires pour permettre la création de logements destinés aux ménages les plus modestes. Sur le reste du territoire cantonal, en raison de la rareté du sol et de la concurrence féroce des milieux immobiliers, il est plus difficile, pour ne pas dire impossible pour les acteurs publics du logement, d'accéder à la maîtrise foncière, et d'œuvrer ainsi à l'apaisement du marché du logement genevois.

¹ Au 1er janvier 2022, le taux de vacances (nombre de logements vides par rapport au nombre total de logements existants dans le Canton) était de 0.37% (contre 0.36% en 2012).



DU TERRAIN POUR LES COOPÉRATIVES !

CAROLINE MARTI
SECÉTAIRE GÉNÉRALE DU GROUPEMENT
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION GENEVOISES

La politique d'aménagement du territoire doit aujourd'hui répondre au double défi de construire des logements pour répondre aux besoins de la population tout en limitant au maximum l'impact environnemental de ces nouvelles constructions afin de se conformer aux enjeux de la lutte contre le dérèglement climatique.

Et les immeubles construits ces dernières années par les coopératives d'habitation démontrent que satisfaire à ces deux objectifs est parfaitement possible. Particulièrement soucieuses de concevoir des immeubles éco-responsables, les coopératives ont fait office de pionnières en matière de choix de matériaux de construction durables, de performance énergétique de leur bâtiment, de traitement in situ des eaux usées, de végétalisation des façades et des toitures ou encore d'aménagements paysagers favorisant le développement de la biodiversité.

Fortes de ces expériences constructives concrètes, les coopératives d'habitation sont convaincues que la densification ne rime pas nécessairement avec atteintes à l'environnement et à la biodiversité, bien au contraire ! Un exemple parmi beaucoup d'autres nous est donné par l'immeuble construit par la coopérative Codha dans le quartier du Pommier au Grand-Saconnex qui ne consomme que 30kWh/m², l'équivalent de deux villas individuelles pour... 36 logements !

Mais les coopératives ne se bornent pas à concevoir des immeubles éco-responsables. Leurs logements aussi sont durablement meilleurs marchés (jusqu'à 40% moins chers selon office cantonal de la statistique). Il leur tient également à cœur de promouvoir un «mieux vivre ensemble»

en faisant la part belle à des espaces communs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs immeubles afin de favoriser la cohésion sociale et les échanges entre voisin-e-s à l'échelle d'un quartier. Une philosophie diamétralement opposée à la logique qui prévaut en zone villa.

Dans l'optique de construire «plus que du logement», les coopératives contribuent également à concevoir des quartiers vivants et dynamiques, en attribuant leurs arcades en rez-de-chaussée à des commerces de proximité, des espaces ouverts au public et des activités associatives et culturelles.

Aujourd'hui, les coopératives d'habitation ont l'ambition de développer ce mode d'habitat mais elles se heurtent au manque de terrains constructibles pour réaliser leurs projets. C'est pour cela que le Groupement des coopératives d'habitation genevoises soutient le projet de Plan localisé de quartier du périmètre «Bourgogne». Les coopératives espèrent ainsi pouvoir contribuer à la construction d'un quartier dynamique et durable par l'attribution des terrains propriété de la Ville de Genève et l'acquisition de terrains auprès de propriétaires du périmètre.



DES LOGEMENTS POUR TOUTES ET TOUS SANS PRIVILÈGES !

DOROTHÉE MARTHALER-GHIDONI
CONSEILLÈRE MUNICIPALE, VILLE DE
GENÈVE

Le PLQ Bourgogne est un projet situé sur la rive droite de Genève. Il propose la construction d'un quartier répondant aux principes de la ville du quart d'heure ; à savoir rendre atteignable en quinze minutes tous les services essentiels aux habitantes et habitants dans un cadre de vie proche d'un espace vert de qualité et connecté aux transports publics. Un référendum a été lancé, et c'est donc l'occasion de voter OUI au PLQ Bourgogne.

Bourgogne, c'est 480 logements en mixité sociale ; un tiers de propriété par étages, un tiers de loyer libre et un tiers de logements d'utilité publique. Ce PLQ est proposé à la population afin de répondre au besoin criant en logements comme en témoignent les 4500 personnes en attente d'un appartement à la Gérance immobilière municipale (GIM).

Nulle bétonnisation en cours avec le PLQ Bourgogne, le gabarit (6 étages sur rez) de ces futurs immeubles est égal ou inférieur au quartier environnant ; et alors que les maisons actuelles occupent 13% du sol, les futurs immeubles en occuperont 19%. Ces nouveaux appartements permettront à nos enfants, nos collègues et nos proches de trouver un logement sans avoir à se déplacer au loin afin de trouver où vivre à loyer abordable.

Le PLQ Bourgogne, en somme, échange l'idéal d'une zone villa contre celui du bien commun. Ce sont 480 nouveaux logements proposés à la population dans un cadre de vie idéal et visionnaire. Face à l'urgence climatique et la chaleur qui envahit les villes, le PLQ Bourgogne rompt ainsi résolument avec le passé ; tant et si bien que l'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature (OCAN) a approuvé les principes d'aménagement des espaces libres ainsi que le maintien de la végétation existante et son développement. La plateforme Nature et Paysage de Genève (PNPGE), qui regroupe une quinzaine d'associations actives dans la protection de la nature et de sa biodiversité, soutient d'ailleurs aussi ce projet.

Le parc du PLQ Bourgogne propose 10'000 m² de verdure en maintenant les grands arbres déjà existants et en s'ouvrant aux cheminements piétons en lieu et place des actuels jardins inaccessibles au public. Ce parc s'inscrit aussi dans un projet urbanistique écoresponsable à plus large échelle qui le reliera bientôt au parc des Franchises et de Geisendorf voisins.

Le projet Bourgogne permet d'assurer un maximum de confort et de qualité de vie à ses habitant-e-s. En effet, chaque opération permettra de réaliser à la fois un immeuble, un jardin et un chemin. La volonté est de procéder à une substitution de l'existant sans faire table rase. Le développement proposé s'organisera progressivement afin de permettre une mutation qui respecte l'identité du quartier.

Des logements pour une vraie mixité sociale, un parc public de 10'000 m², des activités en rez-de-chaussée, des appartements situés idéalement afin que les habitantes et habitants puissent y trouver tout ce qui est essentiel à une qualité de vie optimale au plus près de chez eux/elles : le projet Bourgogne est un projet social et durable important.

C'est pourquoi nous soutenons le PLQ Bourgogne et vous invitons à voter OUI le 12 mars !

Chère et dévouée
Christiane Leuenberger Ducret,
Chère amie,

Après avoir perdu ta présence au sein du Conseil municipal ainsi que sur les stands et dans les assemblées générales du parti, c'est avec grand regret que nous avons appris ta disparition.

Chère Christiane, je me rappelle notre première rencontre, c'était en 2000 à la bibliothèque du Collège et Ecole de Commerce de Madame de Staël. A l'époque, cela faisait seulement 3 ans que j'étais en Suisse et j'étais encore considéré comme non-francophone. Je ne sais pas comment tu avais fait pour le comprendre, mais tu venais toujours vers moi pour me demander si j'avais besoin d'aide. Toujours gentille et disponible.

Nous garderons le souvenir d'une personne, qui à côté de son activité professionnelle de bibliothécaire, aura consacré une grande part de sa vie à la politique, au point où vie et engagement politique se

mêlaient. Ton engagement, qui a commencé bien avant ton adhésion au Parti socialiste, a tout d'abord été militant et prenait forme dans la lutte pour des causes qui te révoltaient. Ainsi tu as pu militer contre la dictature chilienne et contre la guerre en Irak (avec ton amie Brigitte), puis contre le régime de l'Apartheid en Afrique du Sud au côté de ton amie et camarade Laurence, bien connue du parti. Ensuite ton engagement aura été exemplaire au sein de notre parti et tu auras été une camarade appréciée pour ton caractère entier et ta joie de vivre, de beaucoup. D'abord en tant que militante, toujours présente que ce soit en assemblée ou sur les stands, puis en tant que Conseillère municipale de 2013 à 2021. Une fonction dans laquelle tu étais très appréciée de toutes et tous sans distinction de partis, comme l'ont montré les discours élogieux venant de tous les bancs du Conseil municipal lors de ton départ.

Une fonction au travers de laquelle tu t'épanouissais notamment dans le travail en commissions et dans ta présidence de la commission des naturalisations. Tu avais

une ouverture naturelle aux autres, une empathie pour les autres, un amour des gens qui est peut-être la plus belle valeur socialiste, que tu as pu mettre en pratique au sein de cette commission et à travers ton engagement militant.

Au nom du Parti socialiste et plus particulièrement, au nom du Groupe socialiste du Conseil municipal, nous te disons «au revoir». Tu es partie trop tôt et tu nous manques déjà.

AHMED JAMA
CHEF DE GROUPE SOCIALISTE
AU CONSEIL MUNICIPAL

